

Grand Conseil - Grosser Rat

Les dernières nouvelles - Die aktuellsten Mitteilungen

www.plrf.ch



EMS : acceptation de la prise en charge des surcoûts dus au COVID-19



Décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur



La reconversion professionnelle, clé de la transition énergétique»



[Interkantonale Universitätsvereinbarung](#)
[Video mit Susanne Schwander](#)

EMS : acceptation de la prise en charge des surcoûts dus au COVID-19

– Antoinette de Weck



Durant la pandémie du COVID-19, les EMS n'ont pas calculé leurs efforts pour éviter que le COVID fasse des victimes parmi leurs résidents. Il a fallu interdire l'accès aux familles, fermer les cafeterias, prendre des mesures de protection et de désinfection ainsi qu'accroître le personnel pour les soins et les services. Toutes ces mesures ont fortement impacté les ressources financières des EMS. Il en fut de même dans les services d'aide et de soins à domicile (SASD). Il apparaissait donc naturel que ces coûts puissent être compensés par les fonds COVID-19 créés par l'Etat.

Pour les SASD, l'Etat a octroyé un subventionnement exceptionnel. Pour les EMS, il a accepté de prendre en compte les augmentations des coûts des soins et d'accompagnement. Par contre, il ne voulait pas entrer en matière pour les frais d'exploitation (cuisine, intendance, technique, administration) au motif qu'il aurait été trop difficile de les fixer. L'Etat affirmait que ces calculs nécessiteraient l'engagement d'une personne 0,5 EPT pendant un an alors même que l'Association fribourgeoise des institutions pour les personnes âgées (AFIPA) avait fait des propositions simples pour ce calcul des coûts. Il faut savoir que ces frais d'exploitation sont couverts uniquement par le prix de pension qui s'élève à CHF 105.- par jour. Si ces montants ne se révèlent pas suffisants, le déficit est couvert par le propriétaire de l'EMS qui peut être un réseau de santé, une commune ou une fondation.

Comme l'Etat ne voulut pas entrer en matière, un mandat a été déposé par des députés demandant au canton d'établir un inventaire des surcoûts générés par les mesures supplémentaires liées au COVID-19 et de participer aussi à ces charges par le biais des fonds COVID-19. Lors de cette session, ce mandat a été accepté par une majorité qualifiée de députés. Cette aide étatique permettra aux EMS d'aborder l'année 2022 de manière moins tendue. Cela n'évitera toutefois pas que la question du montant du prix de pension refasse prochainement débat !

Décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur

– Claude Brodard



Dans le cadre des premières vagues covid, les entreprises fribourgeoises avaient bénéficié de près de 100 millions d'aides publiques dans le cadre des cas de rigueur, financées à raison de 70% environ par la Confédération et de 30% par notre canton. Près de 1200 entreprises ont pu être soutenues, ce qui a sans aucun doute permis de sauver de très nombreux emplois et empêcher une multitude de faillites.

Le décret présenté en mars vise à un soutien financier pour les périodes de décembre 2021 et du 1^{er} semestre 2022. Pour décembre 2021, l'aide prévue sera intégrée dans une modification de l'ordonnance actuelle OMECR Covid-19. Les secteurs soutenus seront les discothèques, bars, sports et loisirs, restauration, hôtellerie et hébergement, transports de personnes et l'événementiel. Bien entendu, toutes les entreprises devront justifier non seulement des baisses de chiffres d'affaires mais aussi d'importants coûts fixes non couverts.

Pour les éventuels soutiens à faire valoir pour le premier semestre 2022, une nouvelle ordonnance cantonale devra être mise en œuvre. Celle-ci devra reprendre les modalités fédérales, notamment une aide plafonnée à 9% du chiffre d'affaires de référence.

Sous l'angle financier, l'aide publique à fonds perdus pour décembre 2021 et le 1er semestre 2022 est estimée très grossièrement à 25 millions. Le montant maximal à charge de notre canton s'élève à 9 millions, soit la part non refinancée par la Confédération de 30% et les frais de traitement et une petite réserve de 10%.

Le décret prévoit aussi l'octroi de garanties de déficit en faveur de manifestations publiques à hauteur de 3 millions maximum. Pour en bénéficier, de nombreuses conditions devront être remplies, notamment un intérêt supracantonal avec une fréquentation d'au moins 1000 personnes par jour et une couverture des frais uniquement en cas de retrait de l'autorisation.

Au terme des débats, le parlement est entré en matière et a soutenu à l'unanimité le décret présenté par le Conseil d'Etat. Il s'est rallié ainsi à la recommandation de la commission de finances et de gestion et à l'avis du groupe PLR/PVL.

La reconversion professionnelle, clé de la transition énergétique»

– Savio Michellod et Sébastien Dorthe



Le Grand Conseil a accepté notre postulat à l'unanimité, ce dernier étant conscient des enjeux liés à la transition énergétique. Les chiffres avancés par le Conseil d'Etat sont éloquentes : voici deux exemples, qu'il s'agira de concrétiser pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal :

- 40'000 systèmes de chauffage à remplacer d'ici 15 ans ;
- multiplier par cinq la pose annuelle de panneaux solaires.

Afin de relever ces défis, nous avons demandé au Conseil d'Etat de poursuivre ces trois objectifs, pour que notre canton dispose de professionnels compétents pour mettre en œuvre la transition énergétique :

1. Donner les ordres de grandeur de l'évolution de l'offre et de la demande de main d'œuvre, en analysant les emplois qui seront créés, mais aussi ceux qui seront détruits.
2. Déterminer quels sont les leviers permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi. La formation et la reconversion professionnelle sont bien sûr les clés pour atteindre cet objectif.
3. Mettre en lien les politiques fédérales, cantonales et communales, (SE 2050, plan climat), avec les décisions prises en matière de formation et de reconversion professionnelle tout en appuyant les PME dans cette transformation.

La cohérence entre ces trois objectifs doit être assurée, en gardant toujours à l'esprit que derrière ces emplois il y a des hommes et des femmes, pour qui ces changements peuvent être déstabilisants. C'est aussi pour cela que nous avons proposé un financement tripartite de ces formations (employeur/employé/Etat). Car la transition énergétique touche de nombreux domaines. La construction bien sûr, mais aussi la mobilité ou encore l'agriculture. Fribourg se met par exemple volontiers en avant comme acteur clé dans le secteur agroalimentaire, ce qui est tout à fait positif. La transition énergétique impliquera forcément une transformation majeure de notre façon d'envisager la chaîne d'approvisionnement alimentaire, du champ jusqu'à l'assiette, afin que celle-ci consomme moins d'énergies fossiles.

Atteindre nos objectifs aura de larges implications, dans de nombreux secteurs. Il convient donc d'avoir une vue d'ensemble et en ce sens, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de constituer un groupe de travail et de nommer un responsable de projet pour analyser cette thématique. Il est essentiel que les membres de ce groupe de travail représentent tous les secteurs concernés, mais aussi toutes les régions du canton, et que le lien avec les politiques fédérales et communales soit en tout temps assuré.